

Le Contrat de Plan Régional de  
Développement des Formations  
Professionnelles  
Mieux former pour réussir

**Avis**



# **Avis**



**Le Contrat de Plan Régional de  
Développement des Formations  
Professionnelles**

**Mieux former pour réussir**

**6 mai 2011**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

**Vu** les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

**Vu** la lettre de saisine du Président du Conseil Régional du 8 avril 2011,

**Vu** le projet d'avis transmis par la commission « Education et Formation » du CESER-Alsace du 3 mai 2011,

**Vu** la décision du bureau du CESER-Alsace en date du 4 mai 2011,

**Anne DEHESTRU, rapporteur, entendue en séance plénière,**

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace a voté le présent avis par :

**62 pour**

**8 contre**

**2 abstentions**

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>I. Observations générales sur l'architecture du CPRDFP .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Les priorités pour le CESER-Alsace .....</b>	<b>8</b>
1 S'imposer une démarche prospective.....	8
2 Repenser l'orientation et l'accompagnement.....	8
3 Qualifier et développer les compétences.....	9
<b>Conclusion .....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe : Avis de minorité présenté par la CFDT Alsace .....</b>	<b>12</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>17</b>
<b>Contact .....</b>	<b>18</b>

# Introduction

L'efficacité du système de formation constitue un enjeu prioritaire pour le CESER-Alsace.

Si la formation initiale doit permettre aux jeunes d'acquérir les savoirs de base indispensables à leur insertion professionnelle, la formation doit se poursuivre « tout au long de la vie ». La formation continue doit être considérée à la fois comme une possibilité de se maintenir en emploi ou d'en retrouver un plus aisément, et comme un moyen de développer ses compétences et de s'épanouir.

Le CESER-Alsace est amené à se prononcer aujourd'hui sur le projet de Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) en amont de son adoption fin juin, suite à une saisine du Président du Conseil Régional. L'avis des socioprofessionnels permettra ainsi de contribuer à son élaboration en priorisant les actions à mettre en œuvre pour optimiser le système de formation professionnelle en Alsace.

Le CPRDFP a été institué par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie. Il s'inscrit dans la continuité des Plans Régionaux de Développement des Formations (PRDF)<sup>1</sup>. Les changements résident dans le caractère prescriptif et dans la nouvelle contractualisation qui est imposée : la signature du CPRDFP engage les signataires ainsi que les membres du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP<sup>2</sup>) au sein duquel il est élaboré, suivi et évalué.

Le CPRDFP est établi par la Région Alsace à partir des contributions de l'Etat, de l'Académie et des partenaires sociaux, ainsi que des orientations régionales. Il a pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et d'assurer un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation professionnelle initiale et continue. Il a vocation à être décliné par des conventions annuelles d'application qui préciseront la programmation, les priorités et le financement des actions.

L'audition des principales parties prenantes à l'élaboration du CPRDFP a relevé une volonté forte de créer une dynamique de travail collectif autour d'objectifs communs.

Sur cette base, et en appui des précédents avis du CESER-Alsace<sup>3</sup>, les socioprofessionnels formulent des observations sur l'architecture générale du CPRDFP puis présentent les priorités sur lesquelles il leur paraît important que la politique de formation mette l'accent en Alsace.

---

<sup>1</sup> SRDFPA (2009-2011) – SREF (2004-2009) – PRDF (1998-2003).

<sup>2</sup> Co-présidé par l'Etat et la Région, le CCREFP est une instance quadripartite réunissant, en région, l'ensemble des décideurs des champs de l'emploi et de la formation professionnelle.

<sup>3</sup> Avis du 15 novembre 2010 sur l'orientation / avis du 16 novembre 2009 sur la Stratégie régionale de la formation professionnelle en Alsace / avis du 20 avril 2007 sur les projets de schémas régionaux des formations sanitaires et sociales / avis de l'Ecole à l'emploi en Alsace du 11 avril 2006 / avis du 17 mai 2004 sur le Schéma régional de l'éducation et de la formation / avis du 14 novembre 2003 sur l'illettrisme / avis du 21 juin 2002 sur la VAE / Avis du 26 novembre 1997 sur le Plan régional de formation professionnelle des jeunes...

# I. Observations générales sur l'architecture du CPRDFP

## ❖ Concernant l'introduction

La Région prévoit de présenter la méthodologie d'élaboration du CPRDFP (contributions des partenaires, réunions du CCREFP...). Le secteur de la formation professionnelle initiale et continue se caractérisant par une multitude d'acteurs,

**>> le CESER-Alsace préconise, pour une meilleure compréhension du contexte, que le CPRDFP soit complété d'un tableau synthétique faisant apparaître les différents acteurs, leur rôle, leurs complémentarités et leur degré d'implication dans la réalisation de chaque objectif. Cette présentation pourrait mettre en évidence un besoin évident de simplification.**

La Région propose d'intégrer des éléments de diagnostic.

**>> Le CESER-Alsace suggère que ces éléments soient complétés par une cartographie globale des outils de formation professionnelle en Alsace. Cette carte des formations constituant un élément structurant de l'aménagement du territoire doit répondre à plusieurs critères dont notamment la conservation de structures de formation dans les territoires, la mise en réseaux des établissements et la mutualisation de certains moyens techniques et logistiques (internats, restauration)...**

La Région prévoit d'aborder la dimension transfrontalière.

**>> Le CESER-Alsace estime que la prise en compte de la dimension transfrontalière est une thématique qui aurait mérité d'être identifiée comme un objectif à part entière.**

## ❖ S'agissant des enjeux

Si le CESER-Alsace adhère d'une manière générale aux enjeux énoncés dans le projet de CPRDFP, il manque selon lui un préalable indispensable à toute démarche d'orientation, de formation et d'insertion, celui de la prospective.

**>> Le CESER-Alsace suggère de faire de la démarche prospective un enjeu à part entière.**

## ❖ Au titre des objectifs

Le CESER-Alsace considère que l'ensemble des vingt objectifs du futur CPRDFP couvrent amplement le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

**>> Le CESER-Alsace préconise toutefois de hiérarchiser ces objectifs et d'en identifier quelques uns qui devront être prioritairement engagés dans le cadre d'un calendrier pluriannuel et expérimentés sur un (ou des) territoire(s) sur le(s)quel(s) des besoins de main-d'œuvre qualifiée ont été identifiés.**

## ❖ Concernant les priorités sectorielles

La partie consacrée aux priorités sectorielles, par les nombreuses informations et indicateurs que la Région prévoit d'y inclure, est susceptible de conférer au CPRDFP un caractère opérationnel auquel tiennent les socioprofessionnels.

**>> Le CESER-Alsace estime néanmoins que les vingt secteurs de l'économie alsacienne qui ont été identifiés ne reflètent pas toujours la réalité des métiers qu'ils sous-tendent et s'interroge sur la pertinence de la nomenclature utilisée pour définir les secteurs d'activité prioritaires<sup>4</sup>.**

Dans la mesure où le CPRDFP devra s'articuler avec les contrats d'objectifs territoriaux (COT) et que la Région prévoit d'en faire un véritable outil d'anticipation de l'évolution des métiers et des compétences,

**>> le CESER-Alsace demande que les COT soient élargis à l'ensemble des secteurs d'activités et régulièrement mis à jour.**

### **❖ Sur le contenu**

La signature du CPRDFP engagera financièrement les signataires et les conventions annuelles de déclinaison du CPRDFP auront vocation à préciser la programmation et le financement des actions.

**>> Dans cette perspective, le CESER-Alsace souhaite que le CPRDFP précise les moyens financiers que les différents partenaires envisagent de mobiliser ainsi que leur répartition par priorité.**

Le CESER-Alsace regrette que les différents publics ne soient pas suffisamment mis en exergue. Il estime par ailleurs que l'on ne peut parler de manière générale des « jeunes », des « adultes », des « seniors »... sans rentrer dans le détail des différentes populations. En outre, l'indication des publics prioritaires<sup>5</sup>, sur lesquels il conviendra de faire porter l'effort, ne semble pas ressortir explicitement du document.

**>> Le CESER-Alsace demande à la Région d'apporter des précisions sur l'ensemble de ces aspects et de définir les moyens (campagne de communication, brochure...) à même de toucher ces publics, tout en les ayant préalablement ciblés, afin qu'ils puissent se sentir concernés par la démarche et se l'approprier.**

D'une manière générale :

**>> Le CESER-Alsace considère que le CPRDFP devrait prendre en compte l'enseignement supérieur, notamment parce que les universités ont une mission d'insertion professionnelle depuis la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.**

**>> Le CESER-Alsace encourage le développement des formations d'ingénieurs par la voie de l'alternance (notamment par l'apprentissage) et de la formation supérieure continue (CNAM).**

**>> Le CESER-Alsace constate que le CPRDFP ne fait pas ressortir les priorités relatives à l'enseignement agricole et aux formations sanitaires et sociales.**

**>> Le CESER-Alsace souhaite que l'ensemble des éléments qui figureront dans le CPRDFP soient suffisamment précis pour engager des actions concrètes et faciliter le pilotage.**

---

<sup>4</sup> Concernant l'évolution des métiers, les CPC (Commissions Professionnelles Consultatives) de l'Education nationale – elles gèrent environ 650 diplômes – ont pour mission nationale d'adapter les référentiels des métiers à l'évolution technique, technologique selon la demande des partenaires sociaux de la profession du niveau 5 au niveau 3.

<sup>5</sup> Bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, salariés à faible niveau de qualification, jeunes sans qualification...

## II. Les priorités pour le CESER-Alsace

### 1 S'imposer une démarche prospective

La démarche prospective s'avère plus que jamais indispensable pour anticiper les évolutions des métiers, des besoins en qualifications et en compétences.

Les organismes de formation doivent être en mesure d'élaborer des programmes adaptés aux besoins des individus et des entreprises et suffisamment attractifs pour susciter la demande de formation. Pour cela, ils doivent disposer de données régulièrement mises à jour sur les métiers en tension ou émergents, sur les niveaux de qualification ou les compétences requises pour s'insérer durablement dans un emploi.

Le CESER-Alsace préconise le renforcement des aides aux petites et moyennes entreprises qui veulent s'engager dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Ces aides devront être conditionnées par un engagement de la part des entreprises bénéficiaires de mettre en place un plan de formation structuré et suivi.

Plusieurs outils de prospective sont actuellement en place<sup>6</sup>. Toutefois, les socioprofessionnels considèrent que la prospective telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée ne donne pas satisfaction. L'Alsace doit aller plus loin dans ce domaine. Les acteurs qui font de la prospective partagent partiellement leurs données mais ne travaillent pas en réseau. Il en résulte des doublons, une perte d'énergie, voire de ressources financières.

**Le CESER-Alsace préconise :**

**>> La prise en charge par l'OREF de la synthèse des différentes études de prospective menées en région.**

**>> L'élaboration de chaque contrat d'objectif territorial sur la base de données prospectives.**

**>> La mise en place au sein du CCREFP d'un groupe de travail « prospective » chargé d'étudier, et de formuler des préconisations, sur :**

- **Le rôle des différents acteurs producteurs de données et de statistiques<sup>7</sup>, leurs complémentarités, les synergies possibles.**
- **La pertinence des outils et des démarches entreprises.**
- **Les modalités d'une mise en réseau des acteurs et des actions.**

### 2 Repenser l'orientation et l'accompagnement

Le CESER-Alsace s'est récemment prononcé sur sa vision de l'orientation en Alsace en formulant dix propositions<sup>8</sup> qui ont trait à l'information, au conseil et à l'accompagnement.

---

<sup>6</sup> Par exemple, les observatoires de branches, l'Observatoire des Métiers, Compétences et Besoins en Formation de la CCI de Région Alsace, l'analyse des besoins de formation des artisans de la Chambre de Métiers d'Alsace, la démarche territoriale de Mulhouse Sud Alsace « Transvers'AL »...

<sup>7</sup> En région et à l'échelle du Rhin supérieur.

<sup>8</sup> Avis du 15 novembre 2010 « Dix propositions pour le service public de l'orientation tout au long de la vie en alsace ».

**>> Le CESER-Alsace juge primordial que la « Charte régionale pour un service public de l'orientation en Alsace<sup>9</sup> » soit intégrée au CPRDFP dans l'objectif de faire de l'orientation « tout au long de la vie » une réalité.**

Dans l'orientation, l'apprentissage doit être pris en compte au même titre que les autres voies de formation. En Alsace, l'accompagnement des apprentis est assuré par des inspecteurs de l'apprentissage et, de ce fait, les ruptures de contrats sont moins élevées que dans le reste de la France.

Pour prévenir et pallier les ruptures de contrats d'apprentissage, le CESER-Alsace considère que :

**>> L'information sur la réalité des métiers doit encore être améliorée.**

**>> La perspective d'une deuxième rentrée en apprentissage dans l'année est une piste intéressante à suivre.**

**>> L'accompagnement en entreprise, par notamment la mise en place de tuteurs formés ou de maîtres d'apprentissage, dont la formation est récente ou réactualisée, est essentiel.**

**>> Dans cette optique, le CESER-Alsace encourage le parrainage entre générations : il permet tout à la fois de valoriser le savoir et l'expérience des seniors et d'aider les jeunes à s'insérer dans le monde professionnel.**

Si la formation doit s'inscrire dans un parcours personnel et professionnel d'accès ou de retour à l'emploi,

**>> le CESER-Alsace préconise qu'il soit procédé, avant d'engager toute action de formation, à un bilan individuel des compétences dans le but d'optimiser l'impact des formations prescrites et de sécuriser les parcours professionnels.**

**>> Le CESER-Alsace suggère qu'une attention particulière soit portée aux chômeurs de longue durée pour leur faciliter l'accès à des formations adaptées et s'inscrivant dans un parcours construit de retour à l'emploi.**

### **3 Qualifier et développer les compétences**

Dans un contexte économique de plus en plus évolutif et exigeant, la non-maîtrise des savoirs de base est lourdement pénalisante pour les personnes concernées et la société tout entière.

Le CESER-Alsace juge inacceptable que :

- Des jeunes quittent l'école au terme de dix années de scolarité obligatoire sans savoir lire, écrire, compter.
- Près de 1500 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification en Alsace.

La Mission Générale d'Insertion, qui doit prendre en charge ces jeunes, dispose de moyens trop limités.

Le CESER-Alsace rappelle que la maîtrise des savoirs de base relève de la responsabilité première de l'école.

---

<sup>9</sup> Il est prévu que la Charte soit signée fin juin entre le Préfet, le Recteur, les représentants des trois chambres, de Pôle emploi, du Fongecif et des ML-PAIO.

Face au constat qu'un nombre important d'adultes ne maîtrisent pas, ou plus, les fondamentaux, l'ensemble des acteurs de la formation continue, en premier lieu l'Etat et la Région, sont tenus d'apporter des solutions dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

**>> Le CESER-Alsace demande que la maîtrise des compétences de base soit systématiquement intégrée dans les contrats d'objectifs territoriaux.**

**>> Le CESER-Alsace préconise que l'obtention du CFG (Certificat de Formation Générale) soit proposée comme une première étape vers un parcours de qualification professionnelle, en particulier pour les décrocheurs et les personnes en situation d'illettrisme.**

L'élévation générale du niveau de qualification tout au long de la vie conduisant une part plus importante des individus aux niveaux 4 et 3, favorisant une plus grande employabilité et adaptabilité aux changements, reste une priorité pour le CESER-Alsace. Toutefois, cet objectif doit être poursuivi en tenant compte des besoins des entreprises et en préservant le niveau 5 lorsqu'il reste un niveau d'insertion pertinent.

L'employabilité se mesure tant à la maîtrise des savoirs de base qu'à celle de compétences clés : aptitude à travailler en équipe, autonomie, capacité d'adaptation...

La maîtrise des langues, notamment de l'allemand, est particulièrement nécessaire en Alsace. Le CESER-Alsace considère cependant que la stratégie du développement des classes bilingues n'est pas la seule voie pour favoriser l'emploi transfrontalier.

**>> Le CESER-Alsace demande à ce titre de soutenir toute méthode d'apprentissage de l'allemand, avec une attention particulière pour l'enseignement professionnel, et d'intégrer davantage de séjours d'immersion à l'étranger, y compris dans le cadre des formations pour les demandeurs d'emploi.**

Au-delà du développement des compétences transversales, les socioprofessionnels estiment tout aussi important de consolider les compétences acquises au cours d'une carrière professionnelle par l'obtention d'une certification de ces compétences et qualifications, notamment via la validation des acquis de l'expérience (VAE).

**>> D'une manière générale, le CESER-Alsace considère que les méthodes d'évaluation et de valorisation des compétences et la modularisation, mises en œuvre dans le cadre de la VAE, gagneraient à être utilisées dès la formation initiale afin de valoriser les acquis plutôt que de pointer les faiblesses.**

## Conclusion

Parmi la multitude d'actions qui seront conduites pour améliorer l'efficacité du système de formation professionnelle en Alsace, il paraît important aux socioprofessionnels de porter dans un premier temps l'effort sur quelques priorités.

Pour le CESER-Alsace, la prospective et l'orientation sont des préalables indispensables à une formation et à une insertion réussies.

En outre, l'élévation souhaitée du niveau de qualification et le développement des compétences transversales nécessaires pour favoriser l'employabilité doivent être mis en relation avec les besoins des entreprises, dans un contexte économique de plus en plus évolutif.

Dans ce cadre, l'accompagnement des personnes dans la gestion et la sécurisation de leurs transitions professionnelles s'avère essentiel.

L'amélioration du système de formation se mesurera à la réalisation progressive de l'ensemble des objectifs transversaux et des priorités sectorielles qui auront été définies dans le CPRDFP.

Elle se mesurera également au type de gouvernance que les signataires du CPRDFP auront choisi d'initier. Si le CESER-Alsace souhaite que la dynamique enclenchée se concrétise et se pérennise, la gouvernance mériterait selon lui d'être clarifiée.

Le CESER-Alsace suggère, dans le cadre d'une gouvernance partagée exercée par les signataires du CPRDFP :

- La désignation d'un pilote pour éviter les chevauchements de compétences et tendre vers plus d'efficacité.
- Une réflexion sur la nécessité de changer le fonctionnement du CCREFP pour qu'il puisse assurer ses missions d'élaboration, de suivi et d'évaluation du CPRDFP.

Compte tenu de son rôle dans l'élaboration du CPRDFP et des compétences qui lui ont été conférées par les lois de décentralisation, la Région Alsace semble être le pilote « naturel » de la formation en région.

La mise en place d'un Conseil d'Alsace, attendue par le CESER-Alsace, contribuera à apporter de la cohérence à l'ensemble de l'action en faveur de l'éducation et de la formation en Alsace et devra permettre de clarifier les compétences respectives de l'Etat et de la collectivité unique<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Avis « Pour un Conseil d'Alsace » du 30 mars 2011.

## **Annexe**

.....

## **Avis de minorité présenté par la CFDT Alsace :**

### **« Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, pour une formation au service de la sécurisation des parcours professionnels »**

#### **Introduction :**

La loi du 24 novembre 2009 a institué une nouvelle démarche en matière d'élaboration et de contractualisation d'un plan régional de formation professionnelle : Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

Son adoption par la Région Alsace et la signature du Projet devait se faire avant le mois de juin 2011.

Le CESER Alsace devait donner un avis sur le CPRDFP, établi par la Région, à partir des contributions de l'Etat, de l'Académie et des partenaires sociaux.

Lors de l'audition de la Région Alsace début avril, celle-ci avait proposé une ébauche de plan du CPRDF à partir des réflexions de la seule Région.

Le 08 avril, le Président de la Région, modifiait la première saisine sur le CPRDFP, en indiquant que l'avis du CESER serait une contribution à la finalisation du CPRDFP. Ceci modifie complètement le sens du travail du CESER, et si la démarche peut être considérée comme intéressante, il aurait fallu l'initier en janvier 2011 pour permettre au CESER de s'inscrire dans une véritable démarche de contribution. Le retard de la Région dans l'élaboration est d'autant plus incompréhensible que l'échéance du CPRDFP était connue de longue date.

Le CPRDFP a pour objectif de définir une programmation partenariale à moyen terme des actions à mener en matière de formation professionnelle des jeunes et des adultes en Alsace. Cette programmation doit s'inscrire dans une démarche stratégique à long terme qui parte des réalités du système de formation en Alsace, pour le faire évoluer afin de répondre aux enjeux de besoins en compétences pour l'économie alsacienne de 2020, celles d'un bassin transfrontalier, mais aussi en matière d'offre de formation pour chaque individu, soit dans le domaine de la formation initiale ou de la formation continue.

Le CPRDFP doit s'inscrire dans le cadre de la construction de la formation et de l'orientation tout au long de la vie, afin de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels.

C'est au vu de ces enjeux que le CESER Alsace considère que la démarche de construction du CPRDFP, par la Région Alsace, n'a pas été menée suffisamment en amont, n'a pas été menée en concertation, ne s'est pas faite sur les bases d'un diagnostic partagé et d'une étude prospective quant à l'avenir de l'économie alsacienne pour 2020.

## **1. Pour une autre démarche d'élaboration du CPRDFP en Alsace**

La nouvelle configuration du CPRDFP devait permettre à la Région de s'inscrire dans une démarche dynamique pour la construction des actions de formation sur le moyen terme.

### **1.1 Une démarche plus concertée en amont de l'élaboration**

Depuis septembre 2010, la Région avait l'occasion de prendre l'initiative d'une démarche concertée pour l'élaboration du CPRDFP, au lieu de reproduire le schéma classique de l'accumulation des auditions et des contributions de chacun.

La méthodologie participative aurait dû se construire sous le schéma suivant :

- Etablissement d'un diagnostic partagé
- Propositions de priorités
- Contributions de l'Etat, de l'Académie et des partenaires sociaux
- Concertation et propositions de priorités pour chaque partenaire dans ces domaines de compétences et mise en œuvre collective des priorités partagées
- Rédaction d'un projet de CPRDFP et débat autour du projet avant signature
- Définition du suivi particulier et collectif du CPRDFP et détermination des bilans intermédiaires et des capacités de réajustement du CPRDFP en fonction des objectifs.

### **1.2 Un diagnostic tardif et incomplet**

Le diagnostic établi par la Région à propos de la stratégie régionale de formation professionnelle est bien trop tardif pour constituer en avril 2011 la base de travail du CPRDFP.

Ce diagnostic incomplet, n'intégrant pas les éléments de l'Académie, de l'Etat et des partenaires sociaux, ne peut donc pas être considéré comme le diagnostic pour l'Alsace. Tout diagnostic doit être partagé, discuté afin de permettre de déterminer de véritables priorités en matière de formation initiale, de formation continue, d'orientation, de développement de l'alternance.

### **1.3 La nécessité d'une démarche prospective pour l'Alsace**

Si le CPRDFP est un contrat qui s'inscrit sur le moyen terme, il ne peut s'exonérer d'une démarche de prospective sur le long terme afin de déterminer les besoins de compétences et de qualifications pour l'économie alsacienne à l'horizon 2020.

Le lien avec le développement économique de l'Alsace, les mutations du tissu industriel, le développement économique du bassin du Rhin Supérieur est fondamental pour la construction d'un CPRDFP.

L'absence d'une véritable stratégie régionale en matière économique, notamment autour de l'industrie en Alsace, sont préjudiciable à la construction d'un CPRDFP, mais aussi à l'évolution des emplois en Alsace. La perte de plus de 40 000 emplois industriels depuis les années 2000, ne semble inquiéter que les organisations syndicales, patronat, Etat et politiques régionaux se contentant de commenter les chiffres !

L'absence de réponse donnée par les politiques régionaux aux Organisations Syndicales de salariés au plus de fort de la crise de 2009 sur « l'avenir de l'industrie en Alsace » est lourd de sens et ce ne sont pas « les Etats généraux de l'Industrie », sous l'égide de l'Etat, qui peuvent constituer une véritable réponse aux interrogations des Organisations syndicales : « Quel avenir pour les salariés, quel avenir pour leurs enfants ? »

## **2. Les priorités pour le CESER Alsace en matière de CPRDFP**

### **2.1 les Actions prioritaires à mettre en œuvre :**

#### **2.11 En matière de formation initiale :**

- développer des démarches d'évaluation par les compétences pour tous les élèves et notamment dans la formation professionnelle et technologique.
- réduire réellement les sorties sans qualification au niveau académique
- favoriser la réussite de chaque élève et faire diminuer les orientations par l'échec
- accélérer les objectifs d'élévation des niveaux de qualification pour tous afin de répondre aux besoins de l'économie de demain et permettre une réelle formation tout au long de la vie.
- développer une véritable politique de passerelles entre les différentes formations.
- améliorer l'apprentissage des langues pour tous les jeunes

#### **2.12 En matière de formation professionnelle continue**

- développer l'alternance et l'apprentissage à tout niveau et notamment au niveau universitaire
- construire les contrats d'objectifs territoriaux en fonction des évolutions des compétences dans les métiers avec les branches professionnelles, en y incluant les Organisations syndicales représentatives
- permettre la construction d'un dispositif d'orientation tout au long de la vie en partenariat avec les partenaires sociaux.
- développer les formations modulaires afin de permettre la construction des parcours professionnels sous toutes ses formes
- développer auprès des salariés la possibilité d'identifier les compétences acquises dans l'emploi.
- mener avec les partenaires sociaux une véritable politique basée sur les compétences de base et la lutte contre l'illettrisme.
- faciliter l'élévation des niveaux de formation de chacun et les transitions professionnelles
- développer les démarches de GPEC territoriales et adapter les offres de formations sur les éléments de diagnostic de la GPEC.

#### **2.13 Les publics prioritaires**

- les jeunes sortie sans qualification depuis 2 ans et qui doivent trouver des solutions à l'aide des missions locales

- les jeunes en difficulté dans l'Education nationale et auprès desquels il est nécessaire de mettre en œuvre un maximum de moyen pour anticiper les sorties sans qualification
- les salariés de bas niveau de qualification et notamment ceux qui n'ont pas eu de formation depuis 5 ans.
- Les salariés travaillant dans les industries en mutation ou sur des métiers fragiles pour faciliter les transitions professionnelles
- Les chômeurs de longue durée dont le nombre 'est accru de plus de 40 % en 2 ans en Alsace
- Les chômeurs de plus de 45 ans dont la progression a été de la même ampleur afin de faciliter le retour à l'emploi.

**Conseillers qui approuvent l'avis de minorité :**

Par ordre alphabétique

Claude Amann  
Sabine Gies  
Raymond Hamm  
Christophe Hartmann  
Pascale Libert  
Bernard Marx  
Paul Nkeng

## Remerciements

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux. Par ordre alphabétique :

Emmanuel BASTIAN	Directeur de l'insertion et de l'action sociale au Département du Bas-Rhin
Martine CALDEROLI-LOTZ	Vice-présidente du Conseil Régional d'Alsace en charge de la formation professionnelle continue
Jean-Louis CHAUVINEAU	Délégué académique aux enseignements techniques, conseiller du recteur
Elisabeth ESCHENLOHR	Déléguée académique à la formation continue, conseillère du recteur
Cyprien FISCHER	Responsable de partenariat formation-prestation à Pôle emploi Alsace
Monique GASTINGER	Chargée de mission à la direction de l'autonomie au Département du Haut-Rhin
Nadine GRANDJEAN	Chef du service insertion et développement local au Département du Haut-Rhin
Véronique KUENTZMANN	Conseillère technique en action sociale au Département du Haut-Rhin
Jean-Claude LASTHAUS	Secrétaire technique de la Copire Alsace et Coordinateur Régional de la Formation Professionnelle au MEDEF Alsace
Cathy LAURENT	Directrice adjointe de l'Education et de la Formation à la Région Alsace
Olivier LETZELTER	Chargé de missions à la direction de l'Education et de la Formation à la Région Alsace
Daniel MARCHAL	Directeur Régional Adjoint à l'Afpa
Daniel MATHIEU	Directeur régional de la Direccte Alsace
Emmanuel PERCQ	Chef des services académiques d'information et d'orientation, délégué régional de l'Onisep Alsace, conseiller du recteur
Jean-Louis PERRAULT	Représentant du collège patronal à la Copire Alsace
Michel PFISTER	Chef de cabinet à Pôle emploi Alsace
Daniel RAMELET	Secrétaire général du Pôle aide à la personne au Département du Bas-Rhin
Dominique SCHOTT	Représentant du collège salariés à la Copire Alsace
Steven THENAULT	Directeur de l'Education et de la Formation à la Région Alsace

## Contact

Conseil économique, social, environnemental régional d'Alsace : tél : 03 88 15 68 00 –  
[ceser@region-alsace.eu](mailto:ceser@region-alsace.eu)

Téléchargez toutes nos productions sur notre site internet : <http://www.ceser-alsace.eu>



**CÉSER**  **Alsace**  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller  
BP 91 006 - 67000 Strasbourg  
Tél. 03 88 15 68 00 - Fax : 03 88 15 68 09  
Mail : [ceser@region-alsace.eu](mailto:ceser@region-alsace.eu)

[www.ceser-alsace.eu](http://www.ceser-alsace.eu)